

N° 2018/041

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du **lundi 15 octobre 2018**

Par suite d'une convocation en date du 09 octobre 2018, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 15 octobre 2018 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE
M. VOLLE Stéphane	Mme CROUZET Béatrice
M. ALLIER Jérôme	Mme GIGON Christine
M. FLECHON Vincent	Mme COSTE Marie-Claire
M. LECOMTE Marc	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme PRUDHON Claude
M. MONTEIL Bernard	
M. THÉRY Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés

Mme **SERRE** Océane

M. **PARRA** Baltazar

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 05-15/10/2018

CAMPING – RENOUVELLEMENT BAIL + LICENCE

Madame **ROSE-LEVEQUE** Christelle, Adjointe au Maire, informe les élus de la mise en vente du camping de COUX.

Elle sollicite le conseil municipal afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au transfert des baux de location de biens communaux « terrain et bâtiments » et « licence IV ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise monsieur le Maire à signer le nouveau bail relatif à la location du terrain et des bâtiments du camping
- Autorise monsieur le Maire à signer le nouveau bail concernant la licence IV.

Monsieur **JEANNE** Jean-Pierre précise qu'un rendez-vous est prévu mercredi avec les repreneurs afin d'échanger sur les modalités des nouveaux baux (camping et licence IV).

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire,
JEANNE Jean-Pierre.


